

Pièces à fournir

POUR TOUTE DEMANDE :

- Pré-demande en ligne** sur le site de l'ANTS (<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>)

Numéro de pré-demande à conserver pour le jour du rendez-vous.

OU

- Formulaire CERFA complété.
- 2 photographies d'identité identiques** en couleur (moins de 6 mois) : visage face à l'objectif, tête droite et nue, visage dégagé, yeux ouverts, pas de lunettes, sur fond uni, **différentes de tout autre photo déjà utilisée sur un document d'identité.**
- 1 justificatif de domicile récent** (moins de 1 an) : facture de téléphone, d'électricité, de gaz, d'eau, attestation d'assurance habitation, impôt sur le revenu, certificat d'imposition ou de non-imposition, justificatif de taxe d'habitation ou taxe foncière, quittance cantine, crèche, ménagère...

- Timbre fiscal passeport :**

Majeur → 86€ /

Mineur de 15 à 17 ans → 42€ /

Mineur jusqu'à 15 ans → 17€ /

Achat du timbre dématérialisé :
buraliste ou service public.fr

(<https://timbres.impots.gouv.fr/>)

Première demande :

- Passeport sécurisé ou carte nationale d'identité, valide ou périmé depuis moins de 5 ans

OU

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois si passeport ou carte nationale d'identité périmé.

Renouvellement :

- Passeport sécurisé ou carte nationale d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans

OU

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois si passeport ou carte nationale d'identité périmé.

Perte ou vol :

- Déclaration de perte établie en Mairie le jour du dépôt du dossier.

OU

- Déclaration de vol délivrée par la Police Nationale ou par la Gendarmerie Nationale.
- Passeport sécurisé ou carte nationale d'identité, valides ou périmés depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
- 1 timbre fiscal à 25 € pour la carte d'identité ou à 86€, 42€ ou 17€ pour le passeport (buraliste ou service public.fr).

Cas particuliers :

Majeurs hébergés :

- 1 attestation sur l'honneur datée et signée de l'hébergeant **certifiant de la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois.**
- 1 justificatif de domicile de l'hébergeant.
- 1 pièce d'identité de l'hébergeant.

Mineurs :

- **Présence obligatoire du détenteur de l'autorité** parentale muni d'une carte nationale d'identité ou passeport.
- **Présence du mineur et du majeur obligatoire au dépôt et au retrait.**

Mariage : pour une 1^{ère} demande au nom d'épouse :

- Acte de mariage de moins de 3 mois ou acte de naissance avec mention de mariage de moins de 3 mois.

Divorce : pour les personnes voulant conserver le nom de l'ex-conjoint :

- Jugement de divorce autorisant la conservation du nom d'usage ou attestation de l'ex-conjoint accompagnée de sa pièce d'identité.

Veuvage : acte de décès du conjoint.

Garde alternée :

- Justificatif de domicile pour chacun des parents.
- Carte nationale d'identité des 2 parents.
- Jugement ou convention conclue entre les parents ou *à défaut*, une attestation sur l'honneur originale et récente.

Nom d'usage mineur :

- Attestation sur l'honneur co-signée.
- Carte nationale d'identité des 2 parents.

Majeurs protégés :

- Décision de justice instaurant la tutelle ou la curatelle
- **Présence obligatoire du tuteur pour une tutelle.**

Personnes naturalisées :

- Titre d'identité étranger
OU
- Titre de séjour

Une fois votre dossier constitué, prenez rendez-vous pour le dépôt de votre demande de carte d'identité et/ou de passeport sur le site internet : <https://www.rdv360.com/mairie-le-passage-dagen-47520-le-passage-dagen> (uniquement si vous avez effectué une pré-demande en ligne) ou par téléphone au 05.53.77.18.77.

Lors de votre rendez-vous, il est impératif que vous apportiez l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à la constitution de votre dossier. A défaut, votre dossier ne pourra être recevable.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter le service Population de la mairie du Passage d'Agen au 05.53.77.18.77 ou à l'adresse mail suivante : etat-civil@ville-lepassage.fr